

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE
CANTON DE FOURMIES
COMMUNE DE WALLERS-EN-FAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
11	11	11
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u>		
27 janvier 2023		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u>		
27 janvier 2023		
<u>Objet de la Délibération 2023-02-02</u>		
Subvention 2023 aux associations		

<u>SEANCE DU 02 FEVRIER 2023</u>
L’an deux mil vingt-deux*, le jeudi 2 février 18 heures , le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Bernard Navarre, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée trois jours à l’avance, conformément à la loi. <u>Etaient présents</u> : NAVARRE Bernard - COLLE Stéphane- GAILLIEZ Noémie - VISEE Gérard – FOUQUART Gérard- CAUDRELIER Jean-Luc – LINGUET Justine – LEULLIETTE Bérange- BLANC Véronique – FOLB Céline - MAES Xavier <u>Secrétaire de séance</u> : GAILLIEZ Noémie

Monsieur le Maire rappelle que le versement des subventions est lié à la présentation annuelle du bilan financier devant l’assemblée générale des adhérents, assemblée générale à laquelle le Maire ou un représentant participe.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal décide de verser cette subvention à la Coopérative scolaire et aux associations locales suivantes :

- A l’association « Les Amis de la Maison de la Fagne » une subvention de 200 euros,
- A la Société Communale de Chasse une subvention de 200 euros,
- A l’association « Le Vol-ce-l’est des Fagnes » une subvention de 200euros.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire
B.NAVARRE

Certifié exécutoire par le Maire
A Wallers-en-Fagne, le 03/02/2023

Publié sur le site internet le : 25/09/2023
Envoyé et reçu en préfecture le : 03/02/2023

*Suite à une erreur matérielle, la date de la séance est modifiée à l’an deux mil vingt-trois